



Réf: N°02/CIRC/22

Bordj-El-Bahri le: 07/07/2022

**AVIS DE RELANCE DE LA CONSULTATION NATIONALE
N°01/DRC/22**

OBJET: La Direction Régionale Centre de la Télédiffusion d'Algérie (TDA) relance la Consultation Nationale portant sur la prestation de Recharge, Vérification et Maintenance des extincteurs des sites relevant de la Direction Régionale Centre (DRC).

ARTICLE 01: MODE DE PASSATION

La présente consultation nationale est lancée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 13 et 14 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 02: CONDITIONS DE PARTICIPATION

La présente consultation s'adresse à toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui offre sur le marché la prestation de Recharge, Vérification et Maintenance des extincteurs.

ARTICLE 03: DUREE D'EXECUTION DE LA PRESTATION

La prestations objet du présent marché est prévue pour une période d'une (01) année, à compter de l'entrée en vigueur du marché, reconduite une fois par décision établie par le service contractant et notifiée au cocontractant. Toutefois, la Direction Régionale Centre (DRC) Peut décider d'arrêter la non reconduction du marché moyennant un préavis de deux (02) mois avant la fin de l'année.

ARTICLE 04 : RETRAIT DE LA LETTRE DE CONSULTATION

Les candidats intéressés par le présent Avis de Consultation peuvent retirer le cahier des charges directement ou par des représentants dûment mandatés par leurs soins à l'adresse suivante :

« Télédiffusion d'Algérie TDA »
« Direction Régionale Centre »
« Route de Bordj-El-Bahri à côté de l'école militaire polytechnique ex ENITA »
« Bureau N°02, 1^{ère} étage- Secrétariat de la Commission Interne Régionale Centre-CIRC »

La lettre de consultation peut être transmise également par support électronique.

ARTICLE 05: DELAI DE PREPARATION DES OFFRES

Vingt-et-un (21) jours à compter de la date de publication de la consultation sur le site Web de TDA. Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (Vendredi ou Samedi), la durée de préparation des offres sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

ARTICLE 06: DATE ET HEURE LIMITES DE DEPOT DES OFFRES

Les offres seront déposées le Mercredi 27/07/22, de 8H30 à 12H00.

Aucune offre ne sera acceptée au-delà de la date et heure limites de dépôt des offres indiquées ci-dessus.

ARTICLE 07: ADRESSE ET LIEU DE DEPOT DES OFFRES

Les offres doivent être déposées en main propre à l'adresse suivante :

*« Télédiffusion d'Algérie TDA »
« Direction Régionale Centre »
« Route de Bordj-El-Bahri à côté de l'école militaire polytechnique ex ENITA »
« Bureau N°02, 1^{ère} étage –Secrétariat de la Commission Interne Régionale Centre-CIRC »*

ARTICLE 08: DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de deux (02) mois.

ARTICLE 09: PRESENTATION DE L'OFFRE

L'offre doit comporter les documents suivants :

- Une copie de l'extrait du registre de commerce*
- Les références bancaires*
- Le NIF*
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique des candidats (échantillons, fiches techniques du produit, selon les spécifications techniques mentionnées au niveau du devis descriptif quantitatif et estimatif).*
- La lettre de soumission à remplir conformément au modèle joint en **Annexe 02**.*
- La déclaration de probité à remplir selon le modèle joint en **Annexe 03***
- Le bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif et estimatif remplis conformément au modèle joint en **Annexe 04**. Une facture pro forma en bonne et due forme peut être acceptée.*

Toutes ces pièces seront insérées dans une enveloppe fermée, ne portant que la mention suivante :

« A n'ouvrir que par la Commission Interne Régionale Centre »

« Consultation Nationale N°01/DRC/22 portant sur la prestation de Recharge, Vérification et Maintenance des Extincteurs des Sites relevant de la Direction Régionale Centre »

ARTICLE 10: CHOIX DE L'OFFRE:

L'offre la moins disante parmi les offres ayant satisfait aux conditions de participation ainsi que les exigences des pièces conformément à l'article 09, sera retenue.

ANNEXE 01

LOCALISATION DE LA PRESTATION

WILAYA	SITE	LOCALISATION	QUANTITE
ALGER	BORDJ-EL -BAHRI	<i>A côté de l'EPM (Ecole Militaire Polytechnique) ex-ENITA</i>	93
	TAMENFOUST	<i>La Pérouse à côté de l'Académie de la marine</i>	09
	OULED FAYET	<i>Plateau Ouled Fayet</i>	43
TIPAZA	CENTRE TIPAZA	<i>Oued Merzoug</i>	43
	DOUAR BOURAS	<i>Chenoua</i>	05
BLIDA	CHREA	<i>Au niveau de la Caserne Militaire</i>	18
M'SILA	DJBEL ZERGA	<i>DjbelMessaad (lieu-dit Zerga)</i>	06
	SBAA HIMER	<i>Commune Bir El Fedha ; Daira Ain El Melh</i>	04
	TNIET EL KARMA	<i>Commune de Ben Zouh</i>	04
	MAGRA	<i>Commune de Magra</i>	04
	CHAHBA	<i>Commune de Sidi Aissa</i>	04
AIN DEFLA	ANNEB	<i>Village Anneb Commune El Amra (lieu-dit radar)</i>	04
	AIN DEFLA	<i>Centre-ville</i>	02
CHLEF	CHLEF	<i>Hai EnnarChlef</i>	04
DJELFA	SBAA MOKRANE	<i>Daira Ain El Ibel Commune de Zeccar</i>	05
	AIN OUSSARA	<i>En face la Cité AADL MoudjahedSlimani Slimane</i>	06
	AIN MAABED	<i>A côté de la Stèle</i>	03
	GUELTAT STAL	<i>Gueltat Stal - Djelfa</i>	03
LAGHOUAT	LAGHOUAT	<i>Zone Industrielle Route Ghardaia</i>	05
	MAAMOURA	<i>Boulevard d'Indépendance</i>	09
	HASSI RMEL	<i>HassiRmel</i>	08
	HASSIAN DIB	<i>Gueltat Sidi Saad</i>	03
	AFLOU	<i>Sidi Okba au niveau de la Caserne Militaire</i>	16

Le soumissionnaire

(Cachet et signature)